



La lettre infos des adhérents de l'Association de l'Ossau à Katahdin
n°121 **1^{er} février 2019**
Site : <http://ossau-katahdin.fr/> Courriel : Jean.renault@wanadoo.fr

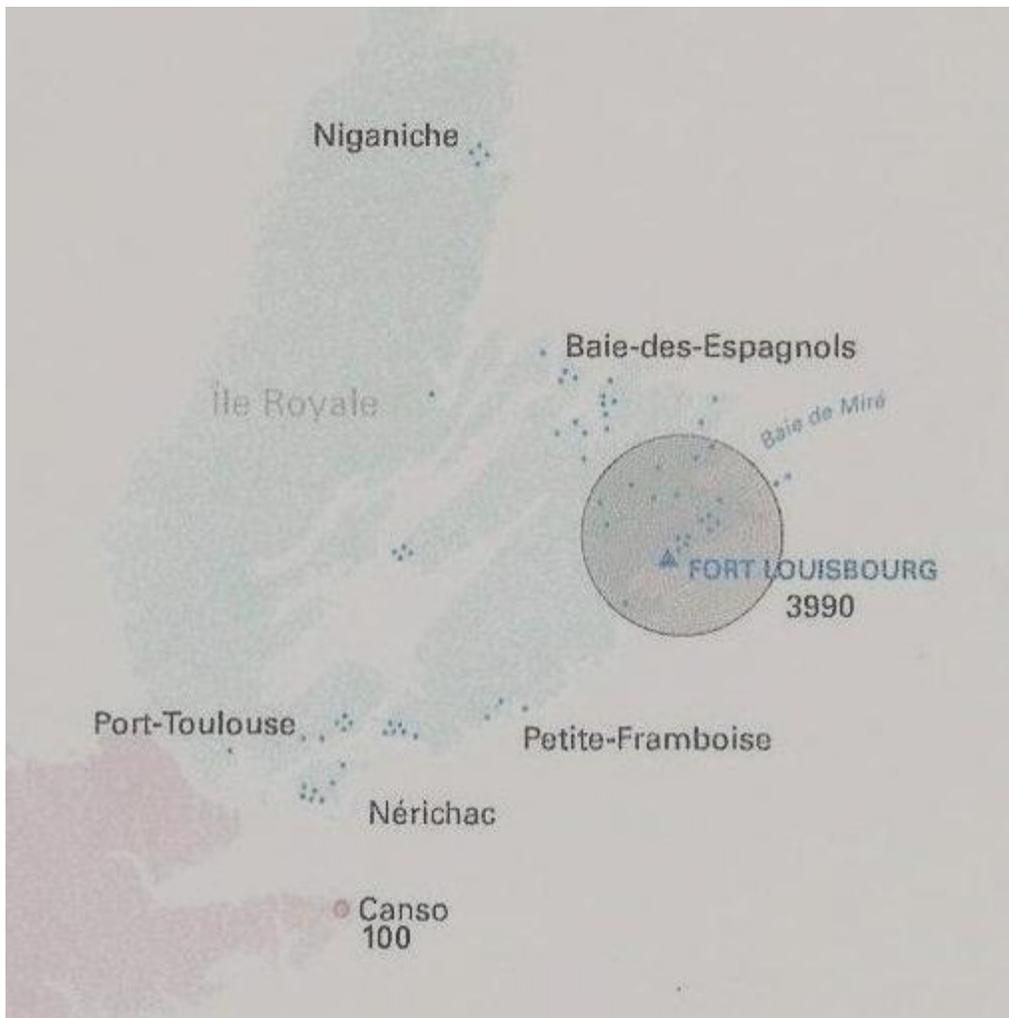
Bonjour à tous,

Anniversaire : Le **1^{er} février 1754**, Augustin de Boschenry de Drucourt est nommé gouverneur de l'île Royale. Le poste existe depuis le 15 août 1663. Le poste sera supprimé le 15 août 1758 avec la prise de Louisbourg.

Lors du Traité de Paris de 1763, le Duc de Choiseul voulait garder l'île Royale, mais pas le Canada. Les négociateurs anglais lui donnaient le Canada avec en échange les îles de Martinique et Guadeloupe. Il choisit les îles pour la canne à sucre. Il donne l'ouest de la Nouvelle-France, et pour l'Espagne l'ouest du Mississippi. En 1768, un groupe de Canadiens, qui contrôlaient le gouvernement de la Louisiane, demandèrent l'indépendance de la Louisiane face à l'Espagne. La France n'a pas réagi, mais elle a appuyé l'indépendance américaine et a envoyé 46000 hommes pour cette cause alors qu'elle a envoyé seulement 6000 pour la Guerre de Sept Ans, ce qui lui a fait perdre la moitié de l'Amérique. Le Duc de Choiseul avait l'estime de Mme. de Pompadour, la favorite du roi Louis XV.

Peintures de Étienne-François de Choiseul, duc de Choiseul, et de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.





Louisbourg et l'Ile Royale à l'est de la Nouvelle Ecosse

La garnison de Louisbourg dépendait de la flotte française pour sa défense, et, de ce fait, était particulièrement vulnérable devant la puissance navale des Anglais. Une escadre anglaise sous les ordres d'Edward Boscawen parut au large des côtes en juin 1755, bloquant le port de Louisbourg et désorganisant son commerce. Au cours de l'année suivante, les Anglais commencèrent à mener des raids contre les établissements environnants ; parmi les vaisseaux qu'ils capturèrent se trouvait l'Arc-en-Ciel, (propriété de Drucourt) qui amenait des recrues pour la garnison de Louisbourg et des effets pour une valeur de 6 000 livres. La présence à Louisbourg, en 1757, de la flotte du comte Dubois de La Motte empêcha lord Loudoun (Campbell) de mettre à exécution le projet d'attaque qu'il avait conçu; cependant des vaisseaux anglais sous les ordres de Francis Holburne firent le blocus du port jusqu'à ce qu'une violente tempête, en



septembre, ne les force à se disperser. Le blocus du port et l'embargo sur le commerce amenèrent la colonie au bord de la famine; néanmoins, Drucourt et Prévost réussirent après maints efforts à regarnir les magasins en 1758.



À titre de gouverneur, Drucourt eut deux décisions majeures à prendre pendant le siège. La première concernait la flotte. Les officiers de la marine hésitaient à mettre leurs vaisseaux en danger en demeurant dans le port et sollicitaient la permission d'aller livrer combat en mer ou de regagner la France; néanmoins, Drucourt leur intima l'ordre de rester. Il se tourmenta à l'idée d'avoir compromis le sort des navires mais son action reçut l'appui du conseil de guerre désigné pour étudier la question le 9 juin et celui du ministre de la Marine, Claude-Louis de

Massiac, qui fit remarquer que la requête des capitaines avait été « prématurée » et « dangereuse ». Drucourt ne réussit pas à convaincre les capitaines de suivre l'exemple de Vauquelin et de tourner l'énorme puissance de tir de leurs vaisseaux contre les batteries anglaises, même si cette tactique eût pu changer la défaite en une victoire.

La deuxième décision que prit Drucourt fut d'arrêter le moment et les conditions de la reddition. Lors d'un conseil de guerre tenu le 26 juillet, certains officiers se déclarèrent d'abord en faveur de la capitulation; d'autres insistèrent pour poursuivre la lutte et même soutenir une attaque contre la ville. Drucourt demanda aux Anglais leurs conditions mais devant leur dureté, les officiers s'accordèrent pour poursuivre la lutte. À ce moment-là, Prévost parla au nom de la population civile et demanda instamment de capituler. Convaincu par ce plaidoyer, Drucourt accepta les conditions des Anglais; la garnison se



constitua prisonnière et se rendit sans les honneurs de la guerre. Quelques semaines plus tard, aussitôt la victoire britannique connue en Angleterre, les cloches de la ville de Londres, comme à Boston, se mirent à sonner à toute volées au milieu des réjouissances générales dans tout le pays.

Drucourt reprit du service dans la marine pendant une courte période en 1759, puis se retira au Havre où il vécut de la charité de son frère. Il mourut le 28 août 1762, avant de pouvoir toucher la pension qu'on lui avait accordée. Deux mois plus tard, sa femme le suivait dans la tombe

Notre Grand Sommelier de l'Ordre de Bon Temps en admiration devant un « soldat » à Louisbourg.



Le prisonnier anglais



Articles de la capitulation

Datée du camp devant Louisbourg le 26 Juillet 1758 entre son excellence l'amiral Boscawen et son excellence le major général Amherst, d'une part, et son excellence monsieur le chevalier de Drucourt, gouverneur de l'Isle Royale et de Louisbourg, Isle St Jean et de leurs dépendances:

1° La garnison de Louisbourg sera prisonnière de guerre et sera transportée en Angleterre dans des vaisseaux de sa Majesté Britannique;

2° Toute l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche aussi bien que les armes de toutes espèces qui sont à présent dans la ville de Louisbourg, Isle Royale, de St Jean et leurs dépendances, seront livrées sans le moindre dégât aux commissaires qui seront appointés pour les recevoir à l'usage de Sa Majesté Britannique;

3° Le gouverneur donnera ses ordres, que les troupes qui sont dans l'Isle St Jean et ses dépendances, se rendront a bord des vaisseaux de guerre de l'amiral Boscawen enverra pour les recevoir;

4° La Porte Dauphine sera livrée aux troupes de Sa Majesté Britannique demain à huit heures du matin, et la garnison y compris tous ceux qui ont porté les armes, se rangera à midi sur l'esplanade, posera les armes, drapeaux, instruments et armements de guerre, et la garnison sera embarquée pour être transportée en Angleterre dans un temps convenable;

5° L'on aura le même soin des malades et blessés qui sont dans les hôpitaux, que de ceux de Sa Majesté Britannique;

6° Les négociants et leurs commis qui n'ont pas porté les armes seront transportés en France de telle façon que l'amiral jugera à propos.

Ont signé: Boscawen, Jeff Amherst

Sources : *Dictionnaire biographique du Canada*
Recherche sur la Forteresse-de-Louisbourg Lieu historique national du Canada
Le siège de Louisbourg- Grand-Québec.com
Ecole Navale – Biographie
Histoire du Québec- Siège de Louisbourg
La colonie française de l'Île-Royale (Université de Laval)

Bulletin d'adhésion, année 2019

Nom :..... Prénom :.....
Adresse :
Courriel : Tel :
Souhaite adhérer à l'Association de l'Ossau à Katahdin
Cotisation seule : 15 € pour une personne, 25 € pour un couple.
Cotisation et revues: 20 € pour une personne, 30 € pour un couple.
Cotisation et revues (hors France) : 35\$
A retourner à l'adresse suivante : Association de l'Ossau à Katahdin,
Mairie d'Escout, 64870 Escout

Association de l'Ossau à Katahdin
<http://ossau.katahdin.free.fr/>
<https://www.facebook.com/groups/ossau.katahdin/>
<https://www.facebook.com/groups/11865555455171/>